

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13113 Venelles

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2445	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Canal de Provence - Réseau de Saint-Canadet, les Pinchinats, Venelles, Coutheron. Adduction principale St Hippolyte-Puyricard. Adduction principale St Hippolyte-St Eutrope. Canalisation de refoulement de Saint Canadet.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/166	DRAC PACA / UDAP 13	Domaine de la Violaine	MI 107 - Domaine de la Violaine : les façades et les toitures de la Bastide, de la chapelle et des autres bâtiments des communs ainsi que le parc en totalité comprenant les murs de clôture, terrasses, jardin de buis, murets, statues, fontaines, serre, système hydraulique et autres éléments constituant le parc. Cadastre de la commune de Venelles section BS parcelle n°2 d'une contenance de 3ha 11a 37ca		11/08/1993

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/183	DRAC PACA / UDAP 13	Château de la Gaude	MC 14 - Château de la Gaude: façades et toitures du château, chapelle, terrasse avec ses motifs décoratifs, parc à la française, y compris les fontaines, les bassins et tous les éléments sculptés qui les bordent.	11/09/1963
------------	---------------------	---------------------	--	------------

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/28	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vallée des Pinchinats	SI 13 : Vallée des Pinchinats délimitée du Sud au Nord, à partir du carrefour sur la RN 96 (cote 227,5) jusqu'au lieu-dit les Logissons (cote 321,3) la RN 96 du Nord-Ouest au Nord-Est, la RD 63B depuis "Les Logissons" jusqu'à son intersection avec la RD 13A (cote 348,9) du Nord-Est au Sud, à partir de ladite intersection, les chemins ruraux de terre passant à hauteur du lieu-dit "Traversy" (cote 364,8) puis à la ferme de la Fontaine des tuiles, ensuite à hauteur des lieudits "Les Pinchinats" et "Yves" et de la cote 324,9 (quartier de la Kéirié) pour continuer à hauteur des lieu-dits "Villa Pinchinats" et "Espaguettes" puis "Les Marseillais" (au dessus du vallon de Beauregard) pour aboutir au carrefour de départ sur la RN 96. Les effets de ce site inscrit en application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 sont suspendus dans la ZPPAUP, mais perdurent dans la zone non couverte par la ZPPAUP.	Site inscrit	08/05/1969

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/2757	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif du Concors	Ensemble formé par le massif du Concors, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues et Venelles (Bouches-du-Rhône), Pourrières et Rians (Var)	Décret du 23 Août 2013	23/08/2013
-------------	--	-------------------	--	------------------------	------------

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/3050	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation de VENELLES DP Ø80 - Artere de DURANCE Ø750 Installation annexe : - VENELLES DP	Arrêté N°2018-453 SUP	13/12/2018

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/705	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 750 Cabriès - Manosque	Canalisation Ø 750 Cabriès-Manosque.		12/06/1973
I3/15/2111	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 80 de Venelles	Antenne Ø 80 de Venelles		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1333	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV aéro-souterraine Aix-en-Provence - Meyrargues	Ligne 63 KV aéro-souterraine Aix-en-Provence - Meyrargues		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/937	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Venelles	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1335	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR séismes et mouvements de terrain de Venelles	PPR séismes et mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 25 avril 1990	25/04/1990

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2799 Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme PPR retrait-gonflement des argiles PPR retrait-gonflement des argiles Arrêté préfectoral du 14 avril 2014 14/04/2014

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		